



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 8704

Texte de la question

M. Adrien Zeller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions dans lesquelles sont enseignées la physique et la chimie dans les collèges. M. Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, avait supprimé cette discipline dans les classes de 6e et 5e et avait introduit son enseignement en 4e et 3e dans le cadre d'un horaire hebdomadaire de deux heures. Cet enseignement devait être délivré en groupes allégés, or cette dernière disposition, pourtant importante, sinon essentielle, ne semble pas avoir été appliquée. C'est pourquoi, il lui demande s'il demande s'il se propose, pour sa part, de traduire en actes, les engagements de son éminent prédécesseur.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'organisation actuelle du collège, l'enseignement de physique-chimie débute désormais dès la classe de cinquième avec de nouveaux programmes et de nouveaux horaires hebdomadaires, à compter de la rentrée 1997. Cependant, à titre transitoire, cet enseignement peut ne pas être dispensé en cinquième en 1997-1998, auquel cas les élèves n'en ayant pas bénéficié devront recevoir un enseignement de deux heures hebdomadaires en classe de quatrième pendant l'année scolaire 1998-1999. L'organisation des enseignements en cinquième et en quatrième, fondée sur la base de fourchettes horaires, fixe un horaire hebdomadaire minimum pour chaque discipline qui permet de mettre en oeuvre le programme d'enseignement correspondant. Les collèges disposent ainsi d'une marge de manoeuvre afin de mieux prendre en compte la diversité des élèves. Ils peuvent organiser des groupes à effectifs allégés afin d'améliorer les conditions d'enseignement d'une discipline, dont la physique et la chimie. Cette souplesse horaire favorise également la mise en place de parcours diversifiés qui, en s'appuyant sur les centres d'intérêt des élèves, contribuent à les faire accéder aux objectifs d'apprentissage de disciplines.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8704

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 140

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2106